

Processus de sélection 2021

Équipe du Québec

13-15 ans

Version du 10 mai 2021

Admissibilité

Les athlètes doivent rencontrer les critères suivants :

- Être membre en règle auprès de Natation Artistique Québec pour l'année 2020-2021 ;
- Être né en 2006, 2007 ou 2008 ;
- Atteindre les critères d'identification Espoir, Élite, Relève ou Excellence ;
- Avoir complété l'ensemble des étapes du processus de sélection.

Information générale

Le processus de sélection se déroule en 2 phases :

- Phase 1 : Participation au Championnat Canadien 2021 ;
- Phase 2 : Camp d'évaluation (sur invitation) : 26-27 juin 2021.

Les athlètes doivent obligatoirement participer à la phase 1 afin d'être invités par la fédération à la phase 2.

Autorité pour la sélection

La direction générale de Natation Artistique Québec a la responsabilité, en collaboration avec le comité de sélection, de s'assurer que le processus de sélection décrit dans le présent document soit dûment respecté et que celui-ci soit juste et équitable pour tous les athlètes.

Le comité de sélection est composé des personnes suivantes :

- L'entraîneur provincial de Natation Artistique Québec ;
- L'assistant-entraîneur de l'équipe du Québec 13-15 ans ;
- Toute autre personne désignée par Natation Artistique Québec.

Si le comité de sélection était dans l'impossibilité de parvenir à une décision unanime, la décision finale relèverait alors de l'entraîneur provincial.

Dans le cas de circonstances imprévues ne permettant pas le déroulement équitable du processus de sélection tel que décrit dans le présent document, la direction générale ou son représentant se réserve le droit de déterminer le suivi approprié.

Selon la nature des circonstances, un tel cours d'action pourrait exiger la mise en œuvre d'un processus alternatif pour la sélection des membres de l'équipe.

Processus de sélection

Phase 1 – Championnat canadien 2021

L'athlète devra participer à une épreuve technique ou libre du Championnat Canadien 2021.

Phase 2 – Camp d'évaluation

Selon les résultats à la phase 1, un groupe d'athlètes sera invité par la fédération pour la phase 2 du processus de sélection, par courriel, dans la semaine suivant le Championnat Canadien 2021.

Les athlètes ainsi sélectionnés auront jusqu'à la date spécifiée dans le courriel pour confirmer leur participation à la phase 2.

Advenant des désistements, le comité de sélection aura la possibilité d'inviter des athlètes afin de compléter le groupe.

Aucun frais de participation n'est exigé afin de prendre part au camp d'évaluation. Toutefois, les frais de déplacement et d'hébergement, s'il y a lieu, sont au frais des participants.

Une rencontre obligatoire avec les entraîneurs et un représentant de la fédération se fera préalablement à cette journée d'évaluation via visioconférence.

Le contenu de ce camp d'évaluation est disponible [ici](#).

Phase 2.1 Habiletés de routine (75%)

- Les habiletés identifiées seront évaluées en performance individuelle, sous forme de séquence d'une routine technique junior sélectionnée.

Les informations relatives à cette routine sont disponibles aux liens suivants :

<https://natationartistiquequebec.ca/camp-devaluation/>

https://www.dropbox.com/sh/l000i63tz6l1qyy/AABIDtl8si7TUlz7j_ZDQnHda?dl=0

Phase 2.2 Capacités athlétiques au sol (10%)

- Les habiletés identifiées seront évaluées en stations individuelles, virtuelles ou présentes (à confirmer).

Phase 2.3 Capacités athlétiques dans l'eau (15%)

- Les habiletés identifiées seront évaluées en stations individuelles.
 - Figure Ariane : performance en présentiel, évaluation en différé, virtuellement.
 - Habiletés de natation : performance dans les clubs, soumission de temps et de vidéos.

En cas d'égalité, le résultat total de l'épreuve d'habiletés de routine servira de bris d'égalité.

Les grilles d'évaluation des habiletés et les modes de calcul des résultats seront diffusés aux entraîneurs préalablement à la tenue du camp d'évaluation.

Sélection des 10 athlètes qui composeront l'équipe du Québec

Le comité de sélection procédera à la sélection d'un groupe de 10 athlètes qui participeront au camp d'entraînement et aux activités de l'équipe du Québec.

Le classement sera produit comme suit :

- Utilisation des résultats de la phase 2 (camp d'évaluation).

La participation dans les épreuves de solo et de duo sera prise en considération dépendamment de la capacité des athlètes sélectionnés, du contexte, des résultats du Championnat Canadien 2021 ainsi que des observations de l'entraîneur provincial et de l'assistant-entraîneur.

De plus, l'athlète s'engage à :

- Conserver sa forme physique ;
- Conserver sa flexibilité ;
- Apprendre la routine demandée avant le début du camp d'entraînement ;
- Prendre part aux rencontres explicatives et préparatoires.

Laissez-passer

Si un athlète est dans l'impossibilité de participer à l'une des deux phases du processus de sélection ou se voit dans l'obligation d'abandonner l'une de ces phases à une étape quelconque en raison d'une blessure, d'une maladie ou d'une urgence familiale, le comité de sélection pourra étudier la possibilité d'octroyer un laissez-passer à cet athlète afin de lui permettre de participer à la phase ultérieure du processus de sélection, s'il y a lieu.

Un athlète bénéficiant d'un laissez-passer s'ajoutera au nombre d'athlètes initialement identifiés pour la phase visée.

Mesures particulières et circonstances extraordinaires :

Un laissez-passer pour la participation au camp d'entraînement de l'équipe du Québec pourrait être accordé à un athlète qui n'est pas en mesure de se présenter aux 2 premières phases pour des circonstances extraordinaires. Dans une telle situation, une demande officielle à Natation Artistique Québec doit être déposée pour analyse et validation de cette demande.

Pour déposer une demande de laissez-passer, l'entraîneur responsable de l'athlète devra compléter le [formulaire disponible à cet effet](#). Le formulaire complété et les pièces justificatives, s'il y a lieu, devront être transmis par courriel à l'entraîneur provincial.

Camp d'entraînement et compétition

Camp d'entraînement

- Dates : 12 au 22 juillet 2021
- Séances virtuelles planifiées dans la semaine du 5 juillet 2021
- Lieu : Parc Jean-Drapeau, Montréal

Compétition (s'il y a lieu)

- SYNC
- Dates : 23 au 28 juillet 202
- Lieu : Parc Jean-Drapeau, Montréal

L'horaire et le nombre d'heures d'entraînement pour le camp seront déterminés ultérieurement en fonction des besoins spécifiques des athlètes sélectionnés, de la disponibilité des spécialistes qui seront embauchés ainsi que des mesures sanitaires en vigueur à ce moment. De plus amples informations au sujet de la logistique du camp d'entraînement seront disponibles plus tard au printemps.

Particularités liées à la situation de la COVID-19

Dû aux conditions particulières liées à la COVID-19, les athlètes prenant part au programme de l'Unité provinciale d'entraînement 2021 devront :

- Se plier aux mesures sanitaires en vigueur ;
- Compléter le formulaire de déclaration de symptômes de manière quotidienne (dans les délais prescrits avant le début de l'entraînement) ;
- Signaler toute altération de l'état de santé pendant la période ciblée ;
- Faire preuve de flexibilité en ce qui a trait aux activités régulières et habituelles du programme ;
- Prendre part aux activités virtuelles (s'il y a lieu) ;
- Prendre part aux rencontres explicatives et préparatoires.

Il est de la responsabilité de chaque famille d'assurer la gestion des athlètes (nourriture, déplacements, etc.).

Les athlètes ne seront pas tenus de loger à l'hôtel pour la durée du camp d'entraînement et de la compétition. Il sera toutefois possible de le faire, dans le respect des mesures sanitaires approuvées par la santé publique, pour les personnes résidant à plus de 20 km du lieu d'entraînement.

Natation Artistique Québec s'engage à déboursier (pour les athlètes nécessitant de l'hébergement) :

- Les frais reliés à l'hébergement (une chambre payée pour chaque athlète et son accompagnateur) ;
- Un montant forfaitaire de 150\$ par semaine pour l'aide à l'alimentation.

Natation Artistique Québec n'est pas responsable de l'encadrement des athlètes hors des heures prévues d'entraînement, de compétitions ou d'activités planifiées.

Coûts

Les frais reliés aux activités de l'équipe du Québec sont couverts par le Programme de soutien au développement de l'excellence.

Ceci inclus :

- Hébergement en hôtel (si applicable) ;
- Montant forfaitaire pour l'alimentation (si applicable) ;
- Location de bassins d'entraînement et de salles ;
- Équipement spécialisé ;
- Vêtements de l'équipe du Québec ;
- Spécialistes ;
- Entraîneurs ;
- Activités ;
- Frais reliés à la compétition (s'il y a lieu).

Un dépôt de 500 \$ sera exigé à la signature du contrat d'engagement afin de confirmer la participation et l'engagement formel de l'athlète envers les équipes du Québec. La totalité du montant sera remboursé à la fin de la période d'activité sauf dans un cas d'abandon de la part de l'athlète.